

**COMMUNE DE
FERRIERES-SUR-SICHON**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Juin 2021

Présents : M. Jean François CHAUFFRIAS, Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, , M. Dominique BENOIT, M. Thomas MOULINOX, M. André MY, M. Daniel GITENAY, Mme Muriel BARTASSOT, M. Mickaël KIBLER, M. Jean Marcel LAZZERINI, , M. Olivier POIZAT.

Absents ayant donné pouvoir : M. Michel GOLLIARDON à Sébastien BARRAUD, Elaine COGNET à M. Jean François CHAUFFRIAS, Mme Annette COGNET à Mickaël KIBLER,

Secrétaire de séance : M. Thomas MOULINOX.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2021 :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 12 mai 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DEFINITIVE – TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Le Maire présente le programme de travaux de voirie prévus sur les chemins suivants :

- Chemin de Mounier-Haut
 - Cheval Rigon (village)
- TOTAL : 41.638, 50

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De programmer des travaux de voirie;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Allier une subvention définitive au titre des travaux de voirie.
- Approuve le plan de financement suivant :
 - Dépenses H.-T. : 41.638, 50 €
 - Subvention Conseil Départemental : 12 491, 55 €
 - Fonds propres communaux : 29 146.95 €

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR TRAVAUX SUR LE BATI. SUBVENTION DEFINITIVE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis pour des travaux sur les bâtiments communaux pour un montant de 17.657, 88 € H.T.

- Devis SAS TOUT EN BOIS – préau théâtre	4.647, 70 € H.T.
- Devis Ent MATICHARD Fabrice – garage Mairie	6.225, 50 € H.T.
- Devis SAS TOUT EN BOIS – local école	1.880, 18 € H.T.
- Devis SAS TOUT EN BOIS – bâtiment camping	4.904, 50 € H.T.
	<u>17 657, 88 € H.T</u>

Il précise que ces travaux ont reçu un accord de principe pour une subvention du Conseil Départemental au titre du soutien sur le bâti d'un montant de 5 297, 36 €. Il convient maintenant de demander l'accord définitif.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- Approuve l'opération projetée pour un montant de 17 657, 88 € H.T.
- Approuve le plan de financement de ces travaux incluant l'aide envisageable pour ce genre de travaux et l'autofinancement,
- Sollicite l'accord définitif du conseil départemental de l'Allier au titre du soutien sur le bâti pour l'attribution d'une subvention de 5 297, 36 €.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision.

DEMANDE DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE - SUBVENTION DEFINITIVE ;ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le camion benne utilisé pour la voirie a dû être remplacé.

Compte tenu de l'opportunité qui s'est présentée, il a fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion au prix de 4 583.33 € H.T.

Il précise qu'une aide du Conseil Départemental au titre du Dispositif de Solidarité Départementale peut être sollicitée sur le montant H.T. de cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention définitive auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du Dispositif de Solidarité Départementale.
- Approuve le plan de financement et inscrit la dépense au budget 2021.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document devant intervenir.

CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (PEC/CAE)

Vu la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (PEC/CAE), les collectivités territoriales peuvent employer du personnel en contrat aidé.

Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Considérant qu'il s'agit d'un contrat de travail de droit privé d'une durée déterminée minimale de 6 mois à temps non complet ou à temps complet.

Considérant qu'il peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Considérant qu'il est conclu pour une durée hebdomadaire minimale de vingt heures,

Considérant que l'aide de l'Etat est variable selon le profil des candidats recrutés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de conclure un contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps non complet (30 heures hebdomadaire) pour une durée de 6 mois à compter du 14 juin 2021 au 13 décembre 2021, pour recruter M. Jean Luc VASSAL, agent d'entretien polyvalent.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant entre l'Etat, Pôle Emploi, le salarié et la Commune.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget, en dépenses de fonctionnement, au chapitre 012 « charges du personnel »

POINT SUR LES TRAVAUX

- Les travaux au-dessus de la Mairie ont commencé,
- Les grillages du stade ont été démontés par l'agent communal et les bénévoles de l'ESMB,
- Le mur, rue François Riboulet, sera réparé courant juin par l'Entreprise Raymond,
- L'Entreprise Riboulet est intervenue au camping
- Les autres travaux (garage mairie, grillages stade, toit du préau du théâtre, toit des sanitaires du camping) sont en attente d'autres devis.

TARIFS CIMETIERE

A l'occasion de la création d'un nouvel espace cinéraire (jardin du souvenir, cavurne, colombarium, le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal, comme suit :

Concessions pleine terre			
	2 m²	4m²	6m²
15 ans (40€/m²)	80€	160€	240€
30 ans (50€/m²)	100€	200€	300€
50 ans (80€/m²)	160€	320€	480€
Perpétuelle (100€/m²)	200€	400€	600€
Case COLUMBARIUM			
15 ans	(275€ + 80€)	355€	
30 ans	(550€ + 80€)	630€	

Cavurne		
15 ans	(180€ + 750€)	930€
30 ans	(360€ + 750€)	1110€
Jardin du souvenir		
Plaque	Non proposée	
Fixation de la plaque	Gratuit	
Taxe de dispersion de cendres	Gratuit	
Autres prestations		
Taxe d'inhumation au caveau provisoire	Gratuit	
Redevance de séjour en caveau provisoire (1 à 60 jours)	Gratuit	
Redevance de séjour en caveau provisoire (à partir du 61^{ème} jours)	Gratuit	
Taxe de dépôt d'urne	Gratuit	

AFFAIRES DIVERSES

- Le départ en retraite de Marie-Christine BARRAUD sera fêté le samedi 24 juillet à 12 heures autour d'un barbecue. Il lui sera offert une carte cadeau.
- Il est décidé d'offrir un petit cadeau de 15 € maximum aux nouveaux arrivants, propriétaires ou locataires en résidence principale.
- Nouveaux points d'apports volontaires
 - Une colonne verre au stade camping
 - Une colonne à carton et une à verre au Pilard
 - Une colonne à carton et une à verre à La Croix des Barres
 - Une colonne à carton et une à verre à La Grande Moussière
 - Des possibilités sont à étudier pour d'autres hameaux (Puyravel, Cheval Rigon et Glozel)
 - Madame PEYROL, députée, propose la date du 12 juillet, pour venir à la rencontre des artisans, commerçants et associations de la commune. Compte tenu de l'absence de certains conseillers municipaux une autre date lui sera demandée
 - Il est prévu le remplacement et l'ajout de tables et bancs au camping.

Date prévue du prochain conseil municipal le vendredi 23 juillet 2021 à 19 heures.

Vu le Maire,

